



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 16 octobre 2006

GMF Assurances met en oeuvre son accord sur la formation professionnelle

La GMF a signé le 26 avril 2006 avec les partenaires sociaux un accord sur la formation professionnelle pour préciser les modalités de la mise en oeuvre de la réforme de la formation au sein de GMF Assurances.

La formation professionnelle a toujours été, à la GMF, un mode privilégié d'accompagnement des salariés dans toutes les évolutions touchant aux métiers, aux organisations et à l'environnement. Grâce à cet accord, le **dispositif global de formation** permettant à chaque salarié de **devenir davantage acteur de son parcours professionnel** (via le recensement des besoins, le bilan des compétences et les actions de formation adaptées comme la période de professionnalisation), **s'enrichit de nouvelles actions prioritaires** :

- Faciliter l'enrichissement des compétences des collaborateurs, et donc de l'entreprise, grâce au **Droit Individuel à la Formation (DIF)** qui permet aussi d'explorer de nouvelles pistes de carrière au sein du Groupe et ainsi de se préparer à une mobilité fonctionnelle, dans une recherche partagée de réussite personnelle et collective. Dans ce cadre, **les travailleurs handicapés** bénéficient d'une anticipation de leurs droits au DIF à raison de 120h une fois tous les six ans, s'ils en font la demande expresse, et d'un assouplissement des règles internes pour faciliter leur formation.
- Encourager l'accès à des formations diplômantes via la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**. Outre la reconnaissance des compétences acquises au cours de l'expérience, la GMF s'engage à étudier et privilégier toutes les demandes exprimées par les salariés, quelque soit leur statut. Par ailleurs, l'obtention d'un diplôme ou certificat donnera lieu à une gratification versée par le Groupe.
- Favoriser l'intégration des jeunes et le transfert des compétences entre générations, par la mise en place du **Tutorat**. Les tuteurs reçoivent au préalable une formation spécifique, sont soutenus durant leur mission par le Pôle Formation, et voient leur engagement valorisé par une prime au tutorat.